

2022-0975  
2022-03-04

LIRE L'ÉTIQUETTE  
AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET :  
50 L à Vrac

**GLUFOSINATE-AMMONIUM  
CONCENTRÉ DE FABRICATION HERBICIDE**

**SOLUTION**

**UTILISÉ POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

**DANGER**



**POISON**

**PRINCIPE ACTIF : GLUFOSINATE-AMMONIUM ... 50 %**

**N° D'HOMOLOGATION : 23184  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DÛE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS  
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU  
1 (800) 454-2673**

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifce A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

No. Tél. (289) 360-1300

**MODE D'EMPLOI**

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PRÉCAUTIONS**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Fatal ou toxique si avalé ou si absorbé par la peau. Ne pas laisser entrer en contact avec la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Les fabricants et autres préposés doivent porter une chemise à manches longues et des pantalons longs, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

## **PREMIERS SOINS**

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Parmi les premiers signes d'empoisonnement, notons le vomissement, la diarrhée et la nausée. Des symptômes neurologiques (notamment altération de l'état de conscience, convulsions, tremblements et coma) peuvent se manifester subitement sans signes avant-coureurs, dans un

délai de 8 à 48 heures (période de latence). Il n'est pas recommandé de provoquer le vomissement. Cette mesure doit être envisagée uniquement si une grande quantité de produit a été ingérée, si l'ingestion s'est produite dans l'heure précédente et si le patient est tout à fait conscient. Le lavage d'estomac ne doit être envisagé que dans les deux premières heures suivant l'ingestion. Comme il n'existe pas d'antidote, le traitement doit être symptomatique et de soutien. En cas de convulsions, administrer des benzodiazépines. S'ils s'avèrent inefficaces, on peut utiliser du phénobarbital.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas entreposer à proximité de la nourriture de consommation animale, des semences ni des denrées alimentaires et ne pas les contaminer. Tenir loin du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur. Ne pas entreposer à des températures inférieures à 0°C ou supérieures à 50°C. Les températures d'entreposage normales doivent osciller entre 5 et 30°C.

## **ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION**

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.